

LES CHIFFRES BRETAGNE EN 2022

6,49 %
TAUX D'EMPLOI DIRECT

6,37 %

dans la Fonction
publique D'ÉTAT



5,74 %

dans la Fonction
publique
HOSPITALIÈRE



7,01 %

dans la Fonction
publique
TERRITORIALE



9 817
bénéficiaires de l'obligation d'emploi recensés en 2022

1 000

dans la Fonction
publique D'ÉTAT



3 128

dans la Fonction
publique
HOSPITALIÈRE



5 689

dans la Fonction
publique
TERRITORIALE



1 394 706 €
FINANCÉS AU TRAVERS
DES CONVENTIONS
EMPLOYEURS

2 727 109 €
D'INTERVENTIONS
DIRECTES FINANCÉES
EN 2022

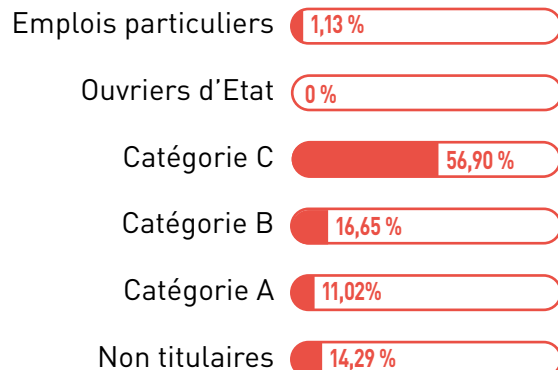
AIDES
PONCTUELLES :
1 332 404 €
financés via la
plateforme
des aides

DÉTAIL DES EFFECTIFS

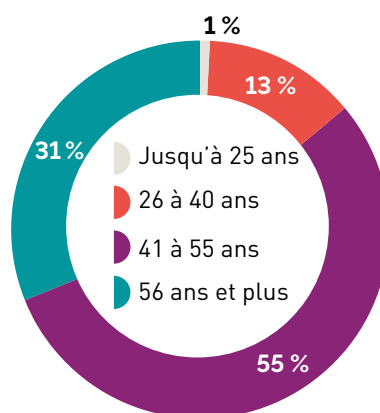
	Effectifs	BOE	TED
Côtes-d'Armor	25 172	1 565	6,22 %
Finistère	40 207	2 905	7,23 %
Ille-et-Vilaine	53 350	3 406	6,38 %
Morbihan	32 626	1 941	5,95 %
Total Bretagne	151 355	9 817	6,49 %

LES BOE EN 2022

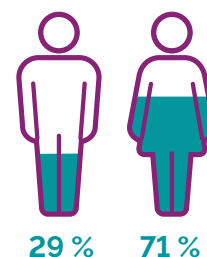
Statut



Âge



Sexe



VOTRE CONTACT EN RÉGION :

Delphine Bellegarde Rieu,
Directrice territoriale au handicap du FIPHFP

L'ACTION DES TERRITOIRES

pour une Fonction publique inclusive

(Re)découvrir la fonction de correspondant handicap

Depuis la loi de 2005, les employeurs publics se dotent progressivement de correspondants handicap pour coordonner les actions menées en direction des agents en situation de handicap. À l'heure où les questions de qualité de vie au travail et de prise en compte des risques psychosociaux sont omniprésentes, cette mission prend une dimension d'autant plus stratégique. Afin d'accompagner les correspondants handicap dans leur rôle, le FIPHFP a organisé plusieurs rencontres en distanciel au cours de l'année. Elles ont permis aux participants de se constituer un réseau de professionnels, de mieux cerner leurs missions, d'échanger leurs pratiques et d'assister à des témoignages inspirants.

Sensibilisation sur la construction de partenariats avec les CFA

Bon nombre d'employeurs publics peinent à recruter des apprentis. Malgré leur volonté de s'inscrire dans cette démarche, beaucoup ne savent pas pour autant par où commencer pour lancer et mener à bien le recrutement. Le FIPHFP a ainsi organisé un webinar le 21 janvier 2022 à l'attention des employeurs publics pour faire un point sur les aides du FIPHFP en matière d'apprentissage, témoigner des bonnes pratiques et notamment des partenariats instaurés avec des CFA pour recruter plus facilement des apprentis.

Ce webinar a également permis d'éclaircir les interrogations des participants. Une représentante du Centre hospitalier Guillaume Régnier de Rennes est ainsi intervenue pour témoigner des bonnes pratiques et notamment des partenariats instaurés avec des CFA pour recruter plus facilement des apprentis.

Journée internationale de l'épilepsie

A l'occasion de la Journée internationale de l'épilepsie qui s'est déroulée le 14 février 2022, l'association EPI Bretagne et ses partenaires, dont le FIPHFP, ont organisé un programme d'événements dans le cadre d'une Semaine de l'Épilepsie en Bretagne. Maladie touchant 1 % de la population, souvent méconnue des employeurs, l'épilepsie nécessite parfois de mettre en place des solutions dédiées facilitant l'insertion et/ou le maintien dans l'emploi. Les actions menées durant la Semaine de l'Épilepsie ont permis de sensibiliser autant les acteurs de l'emploi et de l'insertion que le grand public aux interactions entre cette maladie et le collectif de travail, afin de favoriser les échanges et l'inclusion.

Mieux intégrer les agents en situation de handicap psychique

Les handicaps psychiques sont peu connus des employeurs et peu de ressources ou de formations existent pour apprendre aux managers à accompagner un agent concerné par un tel handicap. Pour remédier à cela, le FIPHFP a tenu une classe virtuelle sur le thème « intégrer un agent en situation de handicap psychique » à destination des correspondants handicap de la Fonction publique. Cette classe virtuelle a été l'opportunité de partager des bonnes pratiques sur le sujet en déconstruisant les idées reçues sur les handicaps psychiques et en identifiant des solutions pour mieux accompagner les agents.



Accompagner les employeurs dans le suivi de leur convention avec le Fonds

La signature d'une convention avec le FIPHFP engage un employeur public pour plusieurs années sur une série d'actions pensées en amont. L'employeur conventionné doit adresser chaque année un bilan d'activité permettant de justifier des actions mises en œuvre, des dépenses engagées et des résultats en termes de recrutement et de maintien dans l'emploi. Pour accompagner les employeurs dans ces démarches, le club des employeurs conventionnés de Bretagne et des Pays de la Loire s'est réuni pour un temps d'échange dédié, durant lequel les employeurs ont pu poser différentes questions sur le suivi de leur convention avec le FIPHFP.

Un webinaire dédié à l'emploi accompagné

Le 23 juin 2022, l'Agefiph Bretagne a organisé un webinaire intitulé « l'emploi accompagné : un outil au service de l'insertion et du maintien en emploi des personnes en situation de handicap » en partenariat avec le FIPHFP, la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, l'Agence régionale de la santé, LADAPT, Cap emploi et Pôle Emploi. Construit sur la base de témoignages d'employeurs publics et d'agents, il a été l'occasion pour les participants d'échanger autour de questions et problématiques liées au quotidien professionnel des employeurs.

LE MOT DE LA DTH SUR L'ANNÉE



La Bretagne est un territoire de partenariats et de solidarité. L'accompagnement des publics fragiles est naturellement dans l'ADN des acteurs bretons. Cette année 2022 a été marquée par la volonté de se retrouver, de construire ensemble et d'aller plus loin dans la mise en œuvre et le développement des politiques RH inclusives chez les employeurs publics bretons. Les employeurs sous convention ont tous souhaité poursuivre leur convention avec le FIPHFP et de nombreux autres m'ont sollicitée pour une primo-convention. La volonté est là et j'ai plaisir à l'accompagner.

Les actions du Handi-Pacte ont toujours un franc succès et la diversité des formats et des thèmes proposés permettent de répondre aux besoins des acteurs publics du handicap. Je tiens à remercier les partenaires, les employeurs publics, les prestataires pour leur engagement à favoriser la sécurisation des parcours professionnels des personnes en situation de handicap dans la Fonction publique. Le FIPHFP a élargi les publics bénéficiaires de ses interventions aux personnes d'ESAT mises à disposition chez un employeur public. Cet élargissement permet des passerelles du milieu protégé vers le milieu ordinaire et les employeurs bretons sont parties prenantes. Bravo et belle continuation à toutes et tous !



Delphine Bellegarde-Rieu
directrice territoriale
au handicap du FIPHFP